

**AVIS DE COURSE**  
**CAVERNIERE 2017 (Grade 5B)**

Du 8 au 9 avril 2017

Estuaire de la Gironde et Dordogne

**Organisé par le Club Nautique Loubèsien**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les règles Osiris habitable, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2017.
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 Aux bateaux du système à handicap (Osiris Habitable).

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide avec certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

- **0€** par bateau

**5. PROGRAMME**

Inscription le vendredi 7 avril de 18h30 à 20h au CNL

Confirmation d'inscription de 8h30 à 9h30 le samedi 8 avril à Bourg S/Gironde

Briefing à 9h30 sur la barge du CNB

Dates	Intitulé	Coef.	P.M	B.M	Hres de marées
8/04	Régate N°1	76		13H20	La reuille
8/04	Régate N°2	76	19H20		Cavernes
/04	Régate N°3	84		14H10	La reuille
9/04	Régate N°4	84	20H00		Cavernes

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale et disponibles à la confirmation des inscriptions.

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtier

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

7.3 Les départs et arrivées seront en aval des ponts.

## 8. CLASSEMENT

8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps, et le règlement du championnat de l'Estuaire de la Gironde.  
Cette course est la 1ère du Champ de l'Estuaire de la Gironde 2017.

## 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [j.vacher@orange.fr](mailto:j.vacher@orange.fr)

Un repas est proposé à 15€, le samedi à partir de 20h au club de Cavernes. Les réservations seront prises par bateau jusqu'au mercredi 5 avril, auprès de MF Cossou tél. 0556789715 / 0634214018 et [mariefrance.cossou@yahoo.fr](mailto:mariefrance.cossou@yahoo.fr).

Pour les licences à la journée, contact : [andree.buchmann.cnl8@orange.fr](mailto:andree.buchmann.cnl8@orange.fr)